

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20210310-34

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCOCommunauté de communes
Thiers Dore et Montagne47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERScontact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2021 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président**Date de la convocation :** 3 mars 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 10 mars 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Sylvain HERMAN, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Didier ROMEUF à Christiane SAMSON
Frédéric CHONIER à Frédérique BARADUC
Stéphane RODIER à Tony BERNARD
Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE
Claude GOUILLON-CHENOT à Pierre ROZE
David DEROSSIS à Taya ADJIMI
Pierre CONTIE à Taya ADJIMI
Martine MUNOZ à Sophie DELAIGUE
Régine BEAL à Éric BOUCOURT**Conseillers suppléants ayant voix délibérante :** Thierry LAMBINET**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Monique DURAND-PRADAT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT**Secrétaire de séance :** Alexandra VIRLOGEUXVOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
(TEOM)*Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président*

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

10

Total votants :

54

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de Impôts ;
 Après avis de la Commission des Finances.

Le rapporteur expose que la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne dispose de cinq ans, à partir de la fusion, pour instaurer un taux unique de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'ensemble de son territoire. Pendant cette période, elle peut, si elle le souhaite, continuer à appliquer des taux différents pour chacun des anciens EPCI.

C'est le choix qui a été fait par le Conseil Communautaire en 2017, tout en faisant évoluer chaque taux vers un taux unique en 2022 (13,60%).

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** ainsi les taux de TEOM 2021 comme suit :

Territoire	Taux
TEOM - territoire EABN	13.86
TEOM - territoire CCMT	14.13
TEOM - territoire CCPC	14.07
TEOM - territoire TC - taux réduit	12.89
TEOM - territoire TC - taux plein	13.25

- **Charge** le Président de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 44	Représentés : 10	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

